
Programme de Formation

DEJEPS mention "Activités Physiques et Sportives Adaptées" RNCP37194 - En cours d'habilitation

Organisation

Durée : 707 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

- Demandeur d'emploi
- Apprenants en alternance:
Contrat d'Apprentissage pour les moins de 30 ans et contrat de professionnalisation
- Salariés
- Demandeur d'emploi en reconversion professionnelle
- Entrepreneurs individuels



Objectifs pédagogiques

UC1 : Concevoir un projet d'action

UC2 : Coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action

UC3 : Conduire une démarche de perfectionnement en Activités Physiques et Sportives Adaptées

UC4 : Encadrer les Activités Physiques et Sportives Adaptées



Description

UC1 : Concevoir un projet d'action

UC2 : Coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action

- L'état des lieux s'appuyant sur une analyse interne et externe de la structure au plan sociologique, économique et juridique,
- L'analyse de la cohérence avec les missions et le fonctionnement de la structure, le travail en équipe et les besoins de l'utilisateur.
- La problématique et les objectifs,
- Le prévisionnel de gestion des ressources humaines et financières ainsi que le plan de communication prévu.
- L'analyse de la conception et sa cohérence
- Le déroulement de l'action,
- La gestion des ressources humaines et financières ainsi que le plan de communication,
- L'évaluation du projet et les actions de réajustement.

UC3 : Conduire une démarche de perfectionnement en Activités Physiques et Sportives Adaptées



- Définir des objectifs en lien avec les caractéristiques de son public
- Élaborer des cycles avec cohérence et en définir la bonne conduite à tenir
- Notifier des exemples de pratique professionnelle
- Produire des outils d'évaluation
- Identifier des problématiques rencontrées
- Proposer et mettre en œuvre des actions de formation
- Construire un plan d'intervention et produire des scénarios pédagogiques adaptés.
- Évaluer son action de formation et développer des pistes de réajustements.

UC4 : Encadrer les Activités Physiques et Sportives Adaptée

- Conduite en sécurité d'une séance choisie, et intégrée dans un des cycles
- Élaboration du bilan et de l'analyse de la séance proposée
- Justifier ses choix en appui de critères déterminés
- Répondre à des problématiques individuelles

★ Prérequis

- « -justifier d'une expérience d'encadrement d'une année minimum auprès de personnes ayant une déficience intellectuelle ou en souffrance psychique. »
- « -réaliser un parcours de cinquante mètres en nage libre, avec départ plongé et récupération, lors des derniers vingt-cinq mètres, d'un objet immergé à deux mètres de profondeur. »

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de la production :

- d'attestation (s) d'encadrement délivrée (s) par le (s) responsable (s) de la structure dans laquelle ou lesquelles s'est déroulée l'expérience.
- d'une attestation de réussite au parcours aquatique susmentionné, délivrée par une personne titulaire d'un diplôme conférant le titre de maître-nageur sauveteur.

- un certificat médical de non contre indication à la pratique et de l'encadrement de la mention Activités Physiques et Sportives Adaptées datant de moins d'un an à l'entrée en formation.
- pièce d'identité en cours de validité.
- dossier d'inscription complet à l'entrée en formation.
- être âgé d'au moins 16 ans à la date d'entrée en formation.



Modalités pédagogiques

Le mode de fonctionnement est axé sur une alternance de contenus théoriques et de mises en situations pratiques.

Les modalités pédagogiques utilisés sont diversifiés selon les objectifs visés



Moyens et supports pédagogiques

L'EMSAT utilise plateforme e-learning permettant les classes virtuelles, le suivis individualisés des apprenants, la mise en place de QUIZZ, d'évaluation

Abonnements à des revues professionnelles (O.T, management, journal de l'animation...)

Tout apprenant a accès à un DRIVE en lien avec sa formation avec mise à disposition des ressources pédagogiques, des contenus de cours, les corrections des évaluations...



Modalités d'évaluation et de suivi

Épreuve UC4

L'épreuve se déroule au sein de la structure d'alternance pédagogique. Elle est composée de deux aspects :

- Mise en situation professionnelle au de la structure d'alternance.
- Conduite en sécurité d'une séance intégrée au cycle choisi

• Modalités de l'épreuve :

∅ Le candidat conçoit et encadre une séance en activités physiques et sportives adaptées issus des cycles menés au sein de sa structure d'alternance, en toute sécurité d'une durée comprise entre 45 et 60 minutes.

∅ La mise en situation est suivie d'un entretien de trente minutes durant lesquelles le candidat présentera sa méthodologie en matière de conception, d'encadrement et de sécurité de la séance.

Épreuve UC3

L'épreuve se déroule en organisme de formation et se compose des deux modalités suivantes :

- Production d'un premier document comprenant 3 cycles d'activités de 5 à 10 séances. Chaque cycle devra comprendre l'intégralité des séances.
- Production d'un second document dans lequel le candidat expose le projet de formation proposé en lien avec une problématique identifiée. Production d'un second document dans lequel le candidat expose le projet de formation proposé en lien avec une problématique identifiée.

• Dans un premier temps, le candidat va exposer et présenter ces cycles en lien avec les attentes et les besoins du public cible. Puis il va nommer la problématique rencontrée et présenter son projet de formation en lien avec celle-ci, ainsi que son pilotage.

• Durée : 1h10 par candidat (30 minutes d'exposé + 40 mn d'entretien).

• Modalités épreuve :

∅ Le candidat expose son 1er document durant 15 minutes max. puis démarre alors l'entretien technique avec le jury durant 20 minutes.

∅ Même formule pour le 2nd document en lien avec l'action de formation.

Epreuve UC1-2

- Production d'un document écrit personnel retraçant une expérience de conception de projet d'action dans la mention « activités physiques et sportives adaptées » et soutenu devant une commission du jury qui permettra l'évaluation des UC transversales.
- Exposé oral s'appuyant sur un support de présentation informatique retraçant une expérience de coordination de la mise en œuvre de projet d'action dans la mention « activités physiques et sportives adaptées » et soutenu devant une commission du jury qui permettra l'évaluation des UC transversales.

• Objectif : Le candidat est évalué sur sa capacité à décrire les moyens qui sont nécessaires à la conception et la mise en œuvre de son projet au regard des possibilités offertes par sa structure.

• Durée : 1 heure maximum réparties en 20 minutes d'exposé et 40 minutes d'entretien.

• Modalités épreuve :

∅ **UC 1** Production écrite : Le candidat adresse au jury le dossier rédigé en lien avec son projet d'action, 2 semaines avant l'épreuve. Le document est enregistré en format PDF et transmis par mail à son coordinateur.

∅ **UC 2** Production orale : Le candidat expose au jury son projet d'action dans sa structure d'alternance.